



Probleme ancienne compagne

Par **nanou**, le **09/09/2011 à 12:40**

Bonjour,

j'ai un ami qui a vécu 3
mois j'ai son ex petit ami il y a plus d'un an, elle lui reclame 300 euros pour les facture car il
est sur les papier du bail eau et electricité, c'est elle qui faisait les cheques et avait les
prelevements sur son compte?

dans ce cas la, il n'y a aucune preuve qu'il lui a versé en espece, comment faire puisse qu'elle
voudrait l'immener au tribunal?

merci de vos reponses.
tres urgent

Par **chris_idv**, le **09/09/2011 à 13:53**

Bonjour,

Le demandeur doit apporter la preuve de ce qu'il demande devant le tribunal.

Dans le cas indiqué la demande ne peut aboutir que si la personne qui a fait les chèques est
en mesure de prouver qu'il existait un accord pour le paiement des sommes dues et que cet
accord n'a pas été respecté par l'autre personne.

Cordialement,

PS: aller devant un tribunal pour 300€ est une ineptie, financièrement parlant.